AVIS DIVERS

IMMO EVOLUTIF

Société Civile de Placement Immobilier à capital variable.
Régie par la partie législative et réglementaire du Code monétaire et financier.
Siège social : 8-12, rue des Pirogues de Bercy, 75012 Paris.
449 134 857 R.C.S. Paris.

Capital social effectif au 31/12/2016 : 291 550 000 euros
Durée de la société : 99 ans à dater de son immatriculation
Date d'expiration normale de la société : 07/07/2102
Siège Social : 8-12 rue des Pirogues de Bercy 75012 PARIS
Objet social : Acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif direct et indirect (se reporter à l'article 2 des statuts pour plus de précisions)

Les statuts ont été publiés dans le journal d'annonces légales « Le Publicateur Légal » du 16 juin 2003.

La responsabilité de chaque associé à l'égard des tiers est engagée en fonction de sa part dans le capital social et limitée à la fraction dudit capital qu'il possède.

Augmentation du prix de souscription

A la suite de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 avril 2017 d'IMMO EVOLUTIF (anciennement FRUCTIFONDS IMMOBILIER), le taux de la commission de souscription perçu par la Société de gestion a été modifié et est passé de 3 % HT du prix de souscription à 9 % HT (soit 9,40 % TTC) du prix de souscription.

De plus, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés et conformément à l'article L.214-94 du Code monétaire et financier, la société de gestion a décidé d'augmenter le prix de souscription de la part d'IMMO EVOLUTIF (anciennement FRUCTIFONDS IMMOBILIER), pour le porter de 14 000 euros à 15 000 euros à compter du 2 mai 2017.

Nouveau prix de souscription :

Valeur nominale d'une part : 10 000 euros
Prime d'émission : 5 000 euros
Soit un prix de souscription pour une part de : 15 000 euros

Ce prix s'entend net de tous autres frais.

Une commission de souscription de 9,40 % TTC, soit 1 410 € TTC par part est prélevée sur le prix de souscription (prime d'émission incluse).

Chaque souscripteur devra verser à la souscription la totalité du montant souscrit à IMMO EVOLUTIF.

Corrélativement, le prix de retrait est modifié comme suit à compter du 2 mai 2017:

Nouveau prix de retrait :

Lorsque la demande de retrait est compensée par des demandes de souscription, l'associé se retirant perçoit 13 650 € par part détaillé comme suit :

- Prix de souscription : 15 000 €
- Commission de souscription de 9 % HT : 1 350 €
- Valeur de retrait : 13 650 €

Par application des articles L.411-2, L.412-1 et L.621-8 du Code monétaire et financier, l'Autorité des marchés financiers a apposé sur la note d'information le visa SCPI n°15-03 en date du 3 mars 2015. Elle sera remise sans frais à toute personne qui en fera la demande à IMMO EVOLUTIF, 8-12, rue des Pirogues de Bercy 75012 PARIS ou est disponible sur le site internet de la société de gestion www.aeweuropesgp.com.

La Société de Gestion,
AEW EUROPE SGP

1701328